

[tendanceouest.com](https://www.tendanceouest.com)

Le Havre. La députée Rima Hassan attendue à l'université : des parlementaires locales s'y opposent

Célia Caradec

~3 minutes

A l'occasion de la commémoration de la Nakba du 15 mai 1948 ("grande catastrophe" en arabe), le Collectif havrais pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens organise un week-end en solidarité avec la Palestine, vendredi 16 et samedi 17 mai, au Havre.

Rima Hassan à la fac

"L'objectif de ce week-end est d'expliquer, de débattre et de sensibiliser les Havrais et Havraises sur la profonde injustice que subit le peuple palestinien" de 1948 à nos jours, indique le collectif, "cette injustice marque profondément de son empreinte le droit international, la société israélienne, l'identité juive et ôte toute possibilité de paix entre les peuples palestinien et israélien."

Dans le cadre de ce week-end, une table ronde est notamment organisée, vendredi 16 mai à 18h, à l'Amphi 3 de l'université du Havre avec la députée européenne La France insoumise (LFI) Rima Hassan, le juriste Nicolas Guillet et le maître de conférences en droit pénal Benjamin Fiorini, directeur de l'Institut d'études judiciaires de l'université Paris 8. Le lendemain, une conférence gesticulée est organisée avec André Rosevègue, membre de l'Union juive française pour la paix.

L'université, "lieu de dialogue serein"

Cependant, la venue de la députée européenne LFI dans les locaux de l'université est dénoncée par des parlementaires havraises. Dans un communiqué commun, la députée Horizons Agnès Firmin Le Bodo et la sénatrice de droite Agnès Canayer expriment leur *"vive inquiétude"* quant à l'organisation d'un événement public *"avec une personnalité dont les prises de position ont pu, à plusieurs reprises, susciter de vives controverses et alimenter des tensions au sein de la société française"*. Les élues indiquent avoir interpellé la sous-préfète du Havre à ce sujet pour vérifier la conformité de l'événement. *"L'université, en tant qu'espace républicain, doit demeurer un lieu de dialogue serein, respectueux de la pluralité des opinions mais aussi des principes fondamentaux de la République, notamment la lutte contre l'antisémitisme et le racisme, l'appel à la haine et à la violence"*, poursuivent-elles.

Fin 2024, plusieurs universités avaient interdit la tenue de conférences gratuites de Rima Hassan au sein de leurs locaux, au nom des risques de trouble à l'ordre public. Certaines annulations avaient été jugées illégales par la Justice, notamment par le tribunal administratif Strasbourg. A Sciences Po Paris, l'affaire est remontée jusqu'au Conseil d'Etat, qui avait finalement donné raison à l'université.